



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS  
ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SCIENTIFIQUES  
ET INFIRMIERS

BUREAU NATIONAL  
52 rue de Dunkerque 75009 PARIS  
Tel : 01 55 34 33 20 Fax : 01 44 53 01 14 snapatsi@snapatsi.fr

## **DECLARATION PREALABLE** **À LA CPN OUVRIERS CUISINIERS DU 27 juin 2017**

Monsieur le Président,  
Mesdames, messieurs,

La commission paritaire nationale qui nous réunit aujourd'hui, porte entre autre à son ordre du jour la validation des taux d'avancement par essais professionnels 2017 aux groupes VI et VII.

Le SNAPATSI souhaite rappeler que ces essais professionnels sont une des nombreuses mesures actées dans le protocole sécurité signé le 11 avril 2016 par **le SNAPATSI, seul syndicat signataire pour les personnels techniques de la police nationale.**

Ainsi, dans ce cadre, les ouvriers cuisiniers vont voir très prochainement leur salaire évoluer favorablement.

- En juillet 2017 prochain une seconde augmentation de 0.6% du salaire brut sera effective dans le cadre de l'alignement des bordereaux de salaires des ouvriers d'Etat sur les barèmes des salaires de la fonction publique, comme déjà perçu une première fois sur le salaire de janvier.
- Pour tous les OC concernés, actuellement, est en cours de versement, sur les salaires avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le paiement de leur prime de rendement à l'échelon réel (mesure plafonnée au 5<sup>ème</sup> échelon).
- Dès 2018, l'ensemble des ouvriers cuisiniers groupe V seront reclassés au groupe VI.

Le SNAPATSI ne s'arrête pas aux promesses et poursuit son travail constructif dans toutes les instances.

Plusieurs sujets sont en cours de négociation par le SNAPATSI tels que :

- La rédaction d'une instruction de gestion commune aux ouvriers d'Etat de toutes branches au sein du ministère de l'Intérieur
- La majoration de la prime de rendement à 20% du salaire brut
- Le reclassement des OC hors groupe au HCA

- La création du HCB pour les ouvriers cuisiniers
- La possibilité de changement de branches de métiers avec la mise en place d'un dispositif de formation continue

Depuis décembre 2014, le SNAPATSI siège en CPN des ouvriers cuisiniers. A compter de cette date, enfin les ouvriers cuisiniers ont pu constater l'évolution de leur rémunération et de leur déroulement de carrière, même si des avancées doivent être réalisées.

Le SNAPATSI se félicite des avancées qu'il a obtenues en si peu de temps et poursuit ses négociations.

Le SNAPATSI demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès verbal de la séance.

Les représentants du personnel